

FLASH Snia-Ipr

Bulletin des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

JANVIER - FÉVRIER - MARS 2022 - N°

107

Dans ce numéro...

- **Éditorial**
- **Agenda social : RIFSEEP**
- **Actualité : Établissements, maths au lycée, BTS**
- **Santé : Baromètre UNSA, MGEN, QVT**
- **Vie fédérale et syndicale**
- **Élections présidentielles, Ukraine**
- **Délégués académiques**
- **Adhésion**

Directeur de la publication

Christian Champendal

Rédacteurs en chef

Christian Champendal
Mohammed Darmame
Danielle Kunemann
Marie Musset

Impression

Tactic Impressions
01 39 86 19 08

CCPAP : 0126505659

5 numéros par an

Contact

Mail

snia-ipr@unsa-education.org

Site Internet

<http://snia-ipr.fr/>



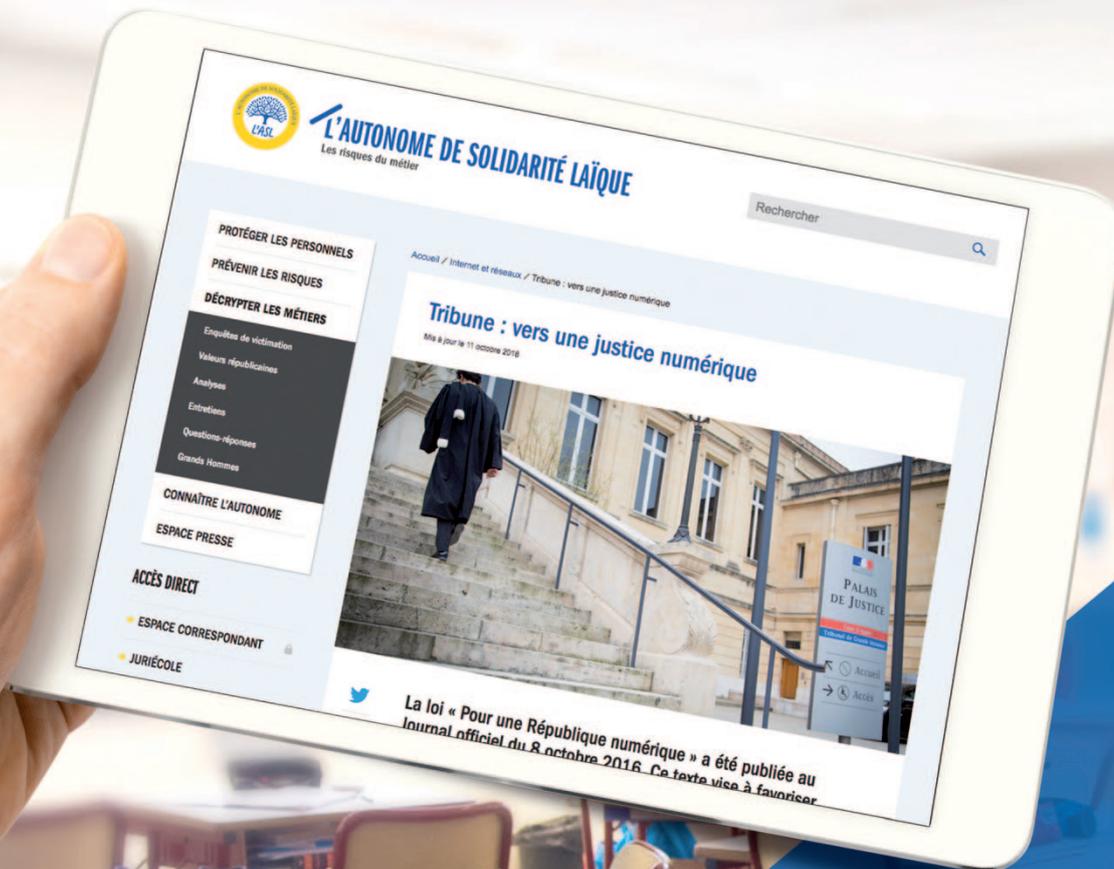
Solidarité, notre force !



L'UNSA Éducation agit avec Solidarité laïque dons sur la plateforme « [Soutenons tous les réfugiés en provenance d'Ukraine](#) ». Soutenons tous les réfugié·es ! (déduction fiscale de 66% de la somme versée)



« Questions de droit, décryptage des nouveaux textes de loi, rappel de la jurisprudence... »



VOUS AVEZ LE DROIT DE SAVOIR

TOUTES LES RÉPONSES DANS LES
TRIBUNES DU BÂTONNIER FRANCIS LEC
SUR AUTONOME-SOLIDARITE.FR

Pour L'ASL, la prévention est la première des protections



www.autonome-solidarite.fr

Edito

Snia-ipr



État(s) d'urgence(s) - urgence(s) d'état

« La démocratie n'est pas un régime stable, elle n'est pas acquise une fois pour toutes. Elle progresse ou régresse. L'examen de l'étendue d'un certain nombre de libertés peut être un critère, dans lequel il faut introduire la dimension sociale et le degré d'influence que les citoyens, directement ou indirectement, peuvent exercer sur leur gouvernement. De ce point de vue, en ce moment, nous sommes à un point bas ».

(E.Balibar in Politis, novembre-décembre 2021)

De graves urgences nous préoccupent et l'actualité prime, déprime aussi. Notre actualité, nationale et éducative, peut paraître secondaire mais ce numéro détaille des questions qui nous ont mobilisés, nous mobilisent et nous mobiliseront. Alors que s'ouvre un tunnel électoral, nous questionnons ou sommes sollicités par des candidats et des médias sur l'éducation.

Redonner leur place aux corps intermédiaires dans un vrai dialogue social est nécessaire, associer vraiment les syndicats (Emmanuel Macron dans *Le Canard enchaîné* du 19/01), aurait pu et dû être fait avant et plus tôt, plutôt que des transformations à tout prix, à l'instar de la LTFP dont nous constatons les incidences. Il est urgent d'inscrire à l'ordre du jour un dialogue social de meilleure qualité que celui, souvent dégradé, que nous avons connu. Ce sera bien l'une de nos préoccupations centrales pour la mandature à venir que celle d'un agenda social partagé avec l'administration, et non un agenda confisqué.

Durant ce quinquennat, de nombreux changements ont continué d'être menés avec urgence, empilement de réformes, aux effets mal mesurés, car on n'évalue généralement peu ce qu'on a entrepris. Ce qui était déjà le cas auparavant ([rapport du Cnesco](#)) s'est poursuivi « coûte que coûte », y compris durant la pandémie, a ajouté de l'entropie, avec un coût pour la santé psychique et physique des agents de notre ministère, aggravé par la situation sanitaire.

La « RH proximi » n'a pu prévenir les effets de ces déstabilisations répétées du système, avec un coût pour cette qualité de vie au travail essentielle pour toutes les catégories d'agents. Au SNIA-IPR, nous sommes très préoccupés par nos conditions de travail. Non par choix de carrière mais par un constat douloureux de perte de sens, de plus en plus de collègues, expérimentés ou débutant dans le métier, envisagent des solutions de repli ou d'urgence personnelle : arrêts de travail inhabituels pour notre corps d'encadrement, résilient, retour dans le corps d'origine, rupture conventionnelle,... La DGRH, la DE depuis le 1^{er} juillet 2021 fait au mieux mais assurément il faut plus et vite !

Ce numéro examine notre santé au quotidien, vitale pour effectuer nos missions, exercer notre métier : un entretien avec le président de la MGEN, le [Baromètre UNSA](#) de nos métiers, que nous vous avons encouragés à renseigner et dont nous communiquerons les résultats, illustrent ce propos.

Pour conclure, la guerre en Ukraine laisse sans voix, sinon celle de l'espoir et de la détermination pour appeler à **soutenir la population civile**, par tous les moyens, avec [l'UNSA-Education](#).

Christian Champendal
Secrétaire général

Comme parfois l'on voudrait se tromper !

Un courrier a été adressé au ministre le 20 janvier 2022, courrier co-signé au DE. Un point d'étape suite à la mise en œuvre du RIFSEEP au 1^{er} janvier 2022 tenu le 7 avril a été sollicité par le SNIA-IPR et le SIEN UNSA. Présidé par Pierre Moya, directeur de l'encadrement, il fait le tour d'interrogations à traiter pour faire fonctionner un dispositif inadapté aux corps d'inspection... Compte-rendu à suivre.



Ivry, jeudi 24 février 2022

Les Secrétaires généraux du SI.EN et SNIA-IPR UNSA

à

Monsieur le directeur de l'encadrement

Objet : mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise (IFSE) et de l'engagement professionnel (CIA)

Monsieur le directeur,

Lors de la réunion de l'agenda social du 17 juin 2021, vous nous avez informés du passage des corps d'inspection au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise (IFSE) et de l'engagement professionnel (CIA) en déploiement dans la fonction publique de l'État.

Nous avons dès le début manifesté notre perplexité relative aux modalités de mise en œuvre du régime, son inadaptation aux corps d'inspection homogènes des IEN et des IA IPR, corps non hiérarchisés, dont tous les agents relèvent des mêmes missions, comme les décrivent notamment, le décret du 18 juillet 1990, la circulaire du 11 décembre 2015, la fiche "inspecteur" du répertoire des métiers de l'éducation nationale.

Nous avons de nouveau, lors de la réunion du groupe de travail du 15 octobre 2021, alerté sur les inquiétudes que suscite le classement en trois groupes chez nos collègues, lesquelles découlent notamment :

- du flou entre missions et dossiers, à plein temps/temps partiel, dont risquent de pâtir les collègues qui exercent pourtant des fonctions définies comme prioritaires dans la circulaire du 11 décembre 2015 ;
- des difficultés à justifier du classement en trois groupes de fonctions, occupées par les fonctionnaires d'un même corps ou statut d'emploi, selon les trois critères en vigueur.

Nous avons enfin fait part de notre étonnement, lors de la réunion du 13 décembre 2021, de découvrir que vous avez transmis une note de gestion aux recteurs en date du 3 décembre sur l'application du RIFSEEP aux corps d'inspection au 1^{er} janvier 2022, regretté de ne pas avoir pu échanger dans le cadre d'un dialogue social de qualité sur la composition des groupes de fonction et demandé la communication de la note de service du 3 décembre transmise aux recteurs, chose faite ultérieurement, en partie, la communication des annexes à l'exception de la fiche 7 nous ayant été refusée.

Lors de cette même réunion, vous avez indiqué que :

- le groupe 3 comporterait à minima 20% des effectifs des corps des d'inspection,
- la mise en œuvre se faisant au niveau des académies, les OS seraient invitées, dans le cadre du dialogue social, à s'en rapprocher afin de connaître et émettre leur avis sur les modalités propres à chacune.

Les remontées académiques de nos collègues, confirment des inquiétudes formulées lors des différentes réunions :



- un dialogue social académique de qualité variable : concertation ou information, précoce ou tardive, unique ou multiple, en association avec nos organisations syndicales, ou non ;
- une forte variabilité des critères appliqués pour définir la répartition dans les trois groupes de fonctions, parfois en dépit des aspects réglementaires ;
- le refus fréquent de prendre en compte le critère de l'expertise professionnelle acquise au long de la carrière, mentionnée dans le décret et dans la note de gestion ;
- des répartitions de fonctions dans les trois groupes, pyramidales et discriminantes, diverses voire disparates entre académies ;
- un classement fréquemment trop élevé des inspecteurs en groupe 3 ;
- un éventuel malentendu sur le niveau de responsabilité des missions et la difficulté à traduire la responsabilité attachée à certaines missions (comme par exemple celle du pilotage des examens et concours) qui, pour être usuelles, n'en sont pas moins essentielles ;
- un sentiment chez les collègues que ce régime indemnitaire, appliqué en méconnaissance de leur charge de travail, crée un inégal traitement entre fonctionnaire des mêmes corps ;
- la frustration ressentie par de nombreux inspecteurs qui pourraient être classés en groupe 3, alors qu'ils se partagent les tâches incombant normalement à des collègues auxquels sont confiées des missions de conseillers de recteurs ou d'IA-DASEN et qui seraient à ce titre classés dans le groupe 1.

De nombreux inspecteurs éprouvent un sentiment de déclassement du fait de leur affectation dans le groupe 3. Ils vivent mal l'absence de reconnaissance de l'expérience professionnelle acquise et de leurs multiples engagements, pourtant identifiés comme prioritaires pour l'institution, d'où un risque réel de démotivation.

La hiérarchie implicite, perçue à travers le classement dans les groupes de fonctions, est de nature à altérer les relations de travail, la solidarité, l'entraide et la complémentarité à l'intérieur des collèges des inspecteurs, voire au sein des équipes. Il est pourtant essentiel de préserver ce climat de collaboration, condition indispensable pour permettre aux collègues de répondre à toutes les missions, souvent dans l'urgence.

Notre position commune est que les inspecteurs, IEN et IA IPR, au regard des 3 critères professionnels, relèvent prioritairement des groupes 1 et 2. Il nous semble souhaitable que le groupe 3, constitué sur une base de la plus faible expérience professionnelle, comprenne un pourcentage minimum d'inspecteurs. Le classement au sein de ce groupe apparaîtrait dès lors comme une étape initiale dans la carrière.

Un temps de travail avec nos deux syndicats nous semble nécessaire pour aboutir à une solution équilibrée et des équilibres satisfaisants. Nous le sollicitons instamment.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de notre dévouement.

Christian Champendal et Patrick Roumagnac
Secrétaires généraux SNIA-IPR et SI. EN UNSA

Mandats de congrès, Reims 2021

Le Congrès national réuni les 21 et 22 septembre a adopté les motions suivantes et mandate le bureau national pour poursuivre les discussions afin :

- d'obtenir l'attribution d'une prime de première installation pour les collègues stagiaires qui changent d'académie ;
- de demander d'un saut indemnitaire qui aboutisse (dès janvier 2022) à une indemnité mensuelle moyenne de 2000 euros.

S'agissant du passage au RIFSEEP, le Congrès mandate le Bureau national à engager les discussions et œuvrer pour :

- la reconnaissance et la valorisation de l'ensemble des missions confiées aux IA-IPR ;
- la transparence quant à l'affectation dans les 3 groupes de fonctions, avec prise en compte des contextes particuliers d'exercice en académie et multi-académie ;
- l'identification claire au niveau national des fonctions et missions relevant des groupes 1 ou 2 ;
- la clarification du mode d'accès aux différents dossiers de conseiller de recteur.

Rencontre avec Matthias SAVIGNAC...



GRUPE vyv

Lors d'un échange le 25/01, nous avons rencontré Matthias SAVIGNAC, président de la MGEN, l'un de nos partenaires pour un temps consacré aux points suivants :

- le malaise chronique des corps d'encadrement : inspecteurs comme personnels de direction, plus largement l'ensemble des agents de l'éducation nationale, avec des aspects conjoncturels certes mais aussi des causes structurelles que nous dénonçons depuis notre enquête IA-IPR de 2016 ;
- les RPS, la dégradation de nos conditions de travail, une perte de sens de nos métiers et l'urgence d'avancer sur la QVT et le bien-être au travail, obligation légale en vertu de [l'article L4121-1 du Code du travail](#) ;
- l'actualité de la protection sociale complémentaire, dont l'accord interministériel pour les agents de l'État a été signé par toutes les organisations syndicales, le décret présenté au CSFPE du 24 février.

Matthias SAVIGNAC a exposé les initiatives déployées par la MGEN au bénéfice des agents au niveau académique, comme les [réseaux PAS](#). A également été abordée la possibilité d'élargir l'offre pour inclure d'autres dispositifs comme l'analyse de pratique, les groupes de parole, etc. Le niveau d'intervention, qu'il soit académique, régional ou national, a été interrogé avec l'objectif d'aboutir à un maillage pertinent qui favorise les opportunités de collaboration avec les différentes organisations des corps d'encadrement et la fédération UNSA-Education, sur ces thématiques inter-catégorielles.

Enfin, nous avons fait un bref point de l'action internationale, à travers le [Réseau Éducation et Solidarité](#) (RES), fondé en 2009 par la MGEN, dont notre organisation est membre. Le récent Baromètre international Santé/Bien-être du personnel de l'éducation suggère indubitablement que la France, parmi les huit pays répondants, a notamment été impactée par la crise sanitaire.

Nous remercions vivement le président de la MGEN pour cet entretien qui élargit nos perspectives d'action et de collaboration.





Bureau National de l'UNSA Education,

8 mars 2022 – intervention du SNIA-IPR :

Chers amis, chers collègues,

Dans une actualité qui prime et déprime, quelques éléments d'actualité des IA-IPR que je tâcherai de lier et d'élargir. Nous avons publié hier un **communiqué de soutien** aux collègues IA IPR de Sciences économiques et sociales, mis en cause dans le cadre de l'exercice de leurs missions (visites et inspections) par un courriel des membres du Comité directeur et du Bureau national de l'Association des professeurs de Sciences économiques et sociales (APSES), relayé sur le site du Café pédagogique. Ces pratiques ne servent pas la cause collective, alors que nous avons pu dès le début au sein de la fédération collaborer étroitement sur les rendez-vous de carrière dans le cadre du PPCR.

Le passage au régime indemnitaire RIFSEEP des deux corps d'inspection, depuis le 1^{er} janvier, a révélé les difficultés, annoncées, de l'exercice de classement en trois groupes de fonctions, liées entre autre aux carences de notre évaluation et à l'absence d'une cartographie fine et adaptée de nos fonctions. Un courriel commun SI.EN et SNIA IPR a conséquemment été envoyé le 24 février à la direction de l'encadrement (DE).

Congrès du SE UNSA-Éducation, 22 -25 mars – Toulouse: débats d'éducation ...

Au programme de ce congrès qui célébrait le double anniversaire des 100 ans du SNI et des 30 ans du SE-Unsa : l'accueil de bienvenue de l'équipe d'organisation et des personnalités locales, une ouverture par Stéphane Crochet, Secrétaire général du SE-Unsa, des interventions de Laurent Escure, Secrétaire général de l'UNSA et Frédéric Marchand, Secrétaire général de l'UNSA-Education, un débat général, le

L'évaluation encore, celle des établissements, nous a mis en forte tension, avec des difficultés logistiques de mise en œuvre dans le contexte sanitaire. Même si un travail fédéral fructueux a été mené, là encore, il ressort un questionnement partagé sur la plus-value du dispositif, son suivi, la mesure des effets produits et l'accompagnement dans une continuité nécessaire.

Lors du congrès de la Fédération, j'étais intervenu autour des conditions et de la qualité de vie au travail des IA IPR comme de tous les agents que nous représentons, d'une souffrance, conjoncturelle bien sûr mais aussi structurelle, que le SNIA IPR UNSA dénonce. Alors que s'ouvre le tunnel électoral, nous questionnons ou sommes sollicités par des candidats ou leurs relais pour l'éducation, il est important d'inscrire fortement ce point à l'ordre du jour.

Un dialogue social de meilleure qualité, que celui que nous avons connu, doit être également une préoccupation majeure pour la mandature à venir. Merci de votre écoute.

Conseil national de l'UNSA,

30 et 31 mars – Charenton : un tour d'actualité dense et intense !

Un ordre du jour dense et des échanges intenses : l'actualité économique et sociale internationale par Laurent Escure, Secrétaire général, un débat général sur la situation en Ukraine, les élections présidentielles et l'action syndicale de l'Union et ses divers pôles, la réponse du Secrétaire Général au débat a précisé les lignes d'une action syndicale adaptée, d'une position sans équivoque aux deux tours de l'élection présidentielle, d'un soutien diversifié aux syndicats, au peuple ukrainien, insistant également sur l'action en faveur de tous les réfugiés.

vote sur le Rapport d'activité nationale et l'élection du secrétariat national, des ateliers syndicaux, un évènement autour sport scolaire et fédéral.

Une conférence-débat à voir : "**Inégalités sociales à l'école : un enjeu de démocratie**" animée par Rémy Sirvent, entouré de Jean-Paul Delahaye, Agnès Van Zanten, Ariane Azéma.

Un tour d'horizon 2025 : renégociation des accords au moment du renouvellement des CSE, préparation des campagnes des élections professionnelles de décembre 2022, rapport d'activité du Centre d'Etude et de Formation de l'UNSA (CÉFU) avec des évolutions de la formation syndicale : distance, hybridation, contenus ; un état de l'opinion, un point de situation sur la transition écologique ainsi qu'un état des comptes de la sécurité sociale (retraite, assurance maladie...) en vue de l'après-présidentielle et du projet retraite. Le Congrès national de l'UNSA aura lieu en juin 2023 à Dijon.

Quelle place pour les mathématiques en voie générale au lycée ?



Note au Comité d'experts « enjeux et place de l'enseignement des mathématiques au lycée en voie générale »

Les analyses, qu'il s'agisse de PISA en seconde ou des données nationales sur le cycle terminal, montrent que les mathématiques sont problématiques pour la jeunesse, très particulièrement pour les élèves issus de milieux défavorisés, et plus défavorablement encore pour les jeunes filles même pour celles qui réussissent pourtant le mieux.

Les mathématiques nécessitent par ailleurs de la continuité, du temps, de la patience et de la persévérance, dans un équilibre global Bac-3/Bac+3 pour tous les parcours choisis au lycée depuis la classe de seconde.

L'objectif de « mieux faire des maths, avec des maths plus musclées » (à reprendre les formulations de M. Charles Torosian) est crucial en tant que réponse à un enjeu industriel ou social d'avenir : mieux former les ingénieurs, les chercheurs, les économistes, les enseignants du primaire, les médecins et tous les métiers autour, de demain.

La plupart des études supérieures s'appuient sur des usages intenses de mathématiques souvent poussées au-delà de la classe de seconde et cela même quand elles semblent être réduites à quelques champs (statistiques ou probabilités).

Les mathématiques ne devraient donc pas être envisagées comme un instrument de sélection ex nihilo à l'entrée du supé-

rieur, mais plutôt comme 'un champ d'enseignement nécessaire qui forme l'esprit et la capacité à raisonner, dont il faut maîtriser la complexité théorique pour réussir des études et au-delà dans le monde du travail.

Le constat des élèves et de leurs parcours dans le nouveau lycée

- En Seconde, depuis la rentrée scolaire 2018 les professeurs de mathématiques alertent leurs IA-IPR, et les IA-IPR leur IG, sur un désengagement assumé d'élèves vis-à-vis des mathématiques dès la fin du premier trimestre, ces élèves prenant acte que cette matière relève désormais d'un choix de spécialité ou d'option en première et terminale, choix à effectuer après le premier trimestre de seconde (notamment CSP-, filles).
- En Première, les professeurs font, malgré ce choix qui devrait refléter un engagement, face à une hétérogénéité en classe des plus larges, en termes de niveau et de motivation des élèves, au regard de l'ambition du programme (qui n'est pas à remettre en cause) et compte tenu de la possibilité d'abandon en terminale (avec ou sans option complémentaire) ce qui modère la qualité et la motivation du choix de la spécialité en première.
- En Terminale, les proviseurs alertent également les IA-IPR sur le fait que les élèves qui n'ont pas choisi la spécialité en pre-



mière et qui prennent l'option complémentaire en terminale, se désengagent totalement dès le début de l'année de terminale, quand ils ne veulent pas l'abandonner dès le mois de septembre face à l'ampleur des difficultés à surmonter en l'absence de mathématiques intermédiaires en première.

Dans le cadre de la suggestion du ministre de « probablement rajouter 2 heures de maths (en première, au moins) », quel équilibre de progressivité pourrait-il être trouvé ?

- En Seconde, pour lutter de façon certaine pour tous les élèves (notamment CSP-, filles) contre le désengagement des élèves dès cette classe, les mathématiques devraient faire partie des enseignements du tronc commun de première.
- En Première, cet enseignement de 2h de tronc commun aurait également un triple avantage :
 - pour les élèves en cours de spécialité, faire le lien entre les méthodes de seconde et celles plus complexes de première, et soutenir ainsi ceux des élèves les plus fragiles ou aux temps d'apprentissages plus longs,
 - pour les professeurs de spécialité, pouvoir alors consacrer plus de temps sur le cœur théorique du programme qui est actuellement soumis à une compression temporelle excessive du fait de l'accompagnement préalable nécessaire sur les méthodes et la technicité, ce qui a pour conséquence un temps d'apprentissage réduit sur les parties théoriques les plus complexes, n'engageant pas non plus les élèves à poursuivre des mathématiques en terminale même en option ;
 - pour les élèves sans spécialité en Première mais envisageant l'option maths complémentaire en terminale, faire le pont entre le cours de base de Seconde et les contenus plus athéoriques de Terminale.
- En Terminale, sans changement.

Contenus, objectifs, progressivité, professeurs

- Les contenus d'un tel programme de tronc commun en Première seraient à penser en fait sur 2 ans, Seconde et Première, pour recouvrir certes techniques et méthodes d'une part, des contenus théoriques structurants pour le cycle terminal (notamment l'option) d'autre part, mais surtout sur ce qui n'est actuellement pas enseigné en Seconde faute de temps, en dépit de sa présence notable dans les programmes en tant que mesure essentielle du Plan Villani-Torossian, une nécessaire approche/dimension/problématisation historique qui y ferait largement sens.

En effet, il apparaît déjà tout à fait nécessaire d'étirer l'actuel programme de Seconde dans le temps. De plus, ce tronc commun de mathématiques viendrait alimenter et s'articuler avec les outils mathématiques déjà mobilisés dans le cadre de l'enseignement scientifique y compris en Terminale. Des ajustements horaires seraient envisageables pour tenir compte de la charge hebdomadaire des élèves.

- L'implication des professeurs de mathématiques serait garantie et leur formation à la rentrée scolaire 2022 pourrait être très minimale.

Alternatives, effets

D'autres choix, tels que renforcer les mathématiques en première par seulement un enseignement de spécialité bis ou une option de première, ou même un horaire renforcé dans l'enseignement scientifique première et terminale, ne rempliraient pas suffisamment (pour la spécialité bis et l'option) voire pas du tout (pour l'enseignement scientifique, qui ne fait ici l'objet d'aucune critique) ces objectifs en direction des secondes, et singulièrement de façon plus forte chez celles des filles qui manquent de confiance vis-à-vis de leur place et réussite en mathématiques, mais aussi chez les élèves issus de classes populaires (CSP-).

Conclusion

Les enjeux irriguent toute la société, sur un temps long – ce que des jeunes en classe de Seconde ne peuvent pas tous entrevoir.

Philippe JANVIER -
DA Bordeaux, membre BN et Vincent CAMET, DA Lyon,
Comité de suivi de la réforme LEGT

À Lire :

« *La place des mathématiques dans la voie générale du lycée d'enseignement général et technologique - Étude et propositions du comité de consultation* »



BTS : du nouveau ...



Le 24 février dernier et ce, conformément au communiqué de presse des deux ministres du 16/04/2021 : « Une réforme de plus grande ampleur dès l'année prochaine est envisagée pour les Brevets de Technicien Supérieur ». Les difficultés de l'organisation de cet examen national depuis le début de la crise sanitaire ont montré qu'il était nécessaire d'initier une réflexion sur son adaptation pour les années à venir. Cette réflexion sera lancée avec l'ensemble de la communauté éducative et ses partenaires dès la prochaine rentrée.

Des groupes de travail l'automne dernier ont abouti à une série de propositions dont l'essentiel a été présenté. Celles sur le rattrapage seront mises en œuvre dès la session 2022. Les autres le seront à la rentrée et à la session d'examen 2023.

Concernant les épreuves de rattrapage, les deux ministres ont arbitré en faveur de la mise en place d'un rattrapage pérenne à compter de la session d'examen 2022.

Le rattrapage aura lieu en juillet. Il sera intégré dans le système informatique national CYCLADES.

Le dispositif envisagé s'inspire de celui mis en place au baccalauréat professionnel à compter de la session 2022. Afin de garantir l'insertion professionnelle des diplômés, ses modalités sont adaptées par rapport à celles de la session 2021 du BTS qui étaient justifiées par les circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de COVID-19.

Un candidat ira au rattrapage si :

- Sa moyenne est au moins égale à 8 et inférieure à 10 / 20 ET
- Sa moyenne est au moins égale à 10 / 20 au domaine professionnel.

Les candidats choisiront 2 épreuves orales du domaine général. Les modalités des épreuves calquées peu ou prou sur la session BTS de 2021 :

20 min de préparation + 20 min de soutenance (10 min + 10 min pour les langues), avec sujets soumis par les examinateurs. Les notes obtenues seraient affectées du coefficient de l'unité correspondante dans le règlement d'examen de la spécialité de BTS concernée.

Selon les simulations faites par le DEPP, 9 000 candidats (sur les 180 000) seraient éligibles pour cette nouvelle version du rattrapage. La version plus favorable de l'an passé avait généré environ 30 000 candidats.

Des mesures visant la simplification des épreuves sont en cours d'élaboration. Leur mise en œuvre est envisagée (après concertation) à compter de la session d'examen 2023 au plus tôt. Les axes de travail devraient permettre de :

- supprimer la catégorie des sous-épreuves en les érigeant en épreuves à part entière et conserver un plafond du nombre d'épreuves obligatoires rehaussé en conséquence
- établir autant que faire se peut un tronc commun pour les épreuves obligatoires d'enseignement général (domaine général) en s'inspirant de ce qui existe au baccalauréat professionnel
- augmenter l'évaluation par contrôle en cours de formation (CCF) pour les épreuves obligatoires pour les publics de candidats concernés et en alléger les modalités
- réduire le plafond réglementaire des épreuves facultatives pour les publics de candidats concernés et/ou alléger leur mode d'évaluation en privilégiant le CCF.

Des mesures visant à améliorer l'entrée en formation sont également en cours d'élaboration afin de permettre d'améliorer l'orientation des lycéens professionnels et leurs conditions de réussite en BTS y compris les BTS « scientifiques ». Celles-ci ont pour objectif d'accompagner le développement de l'offre de BTS en apprentissage et en garantir la qualité. Quelques pistes de réflexion ont été évoquées. Elles feront l'objet d'une concertation ultérieure sous l'égide du nouveau gouvernement.

Fabrice BROWET
DA Amiens, membre BN

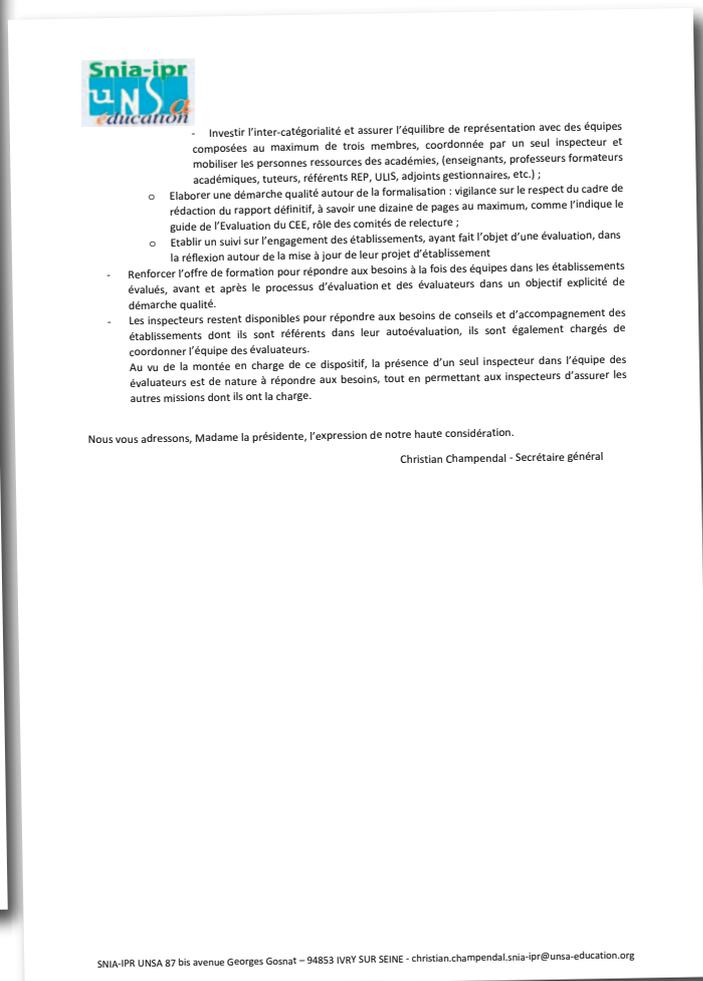
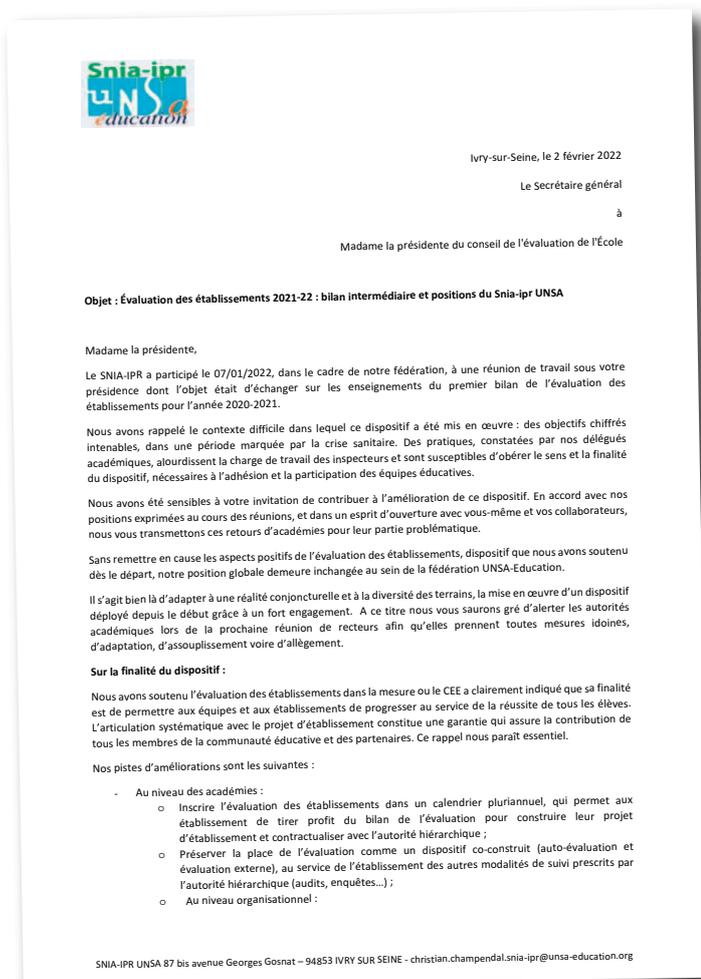
Bilan 2021

Conseil de l'Évaluation de l'École



Le CEE a convié l'UNSA Éducation à une réunion bilatérale-bilan le 7 février au cours de laquelle a été fait état de l'installation du processus d'évaluation dans le 2nd degré grâce à l'engagement collectif, de l'appropriation moindre des domaines 3 et 4, ainsi que de la neutralité des rapports examinés. Notre délégation a rappelé les difficultés logistiques rencontrées, le contexte difficile ainsi que nos interrogations sur la plus-value du dispositif, son accompagnement dans la durée pour une réelle démarche qualité. Un courrier a été transmis avec un retour des académies afin d'illustrer concrètement les réalités locales de mise en œuvre.

Christelle Charrier, IA IPR EVS Guadeloupe, et Vincent Camet, DA de Lyon, ont contribué au travail du secrétariat général sur ce sujet.



Concours IA IPR 2022

Les résultats d'admission du concours des IA-IPR 2022 sont disponibles sur le site rubrique [Recrutement](#).

Félicitations aux lauréats et bienvenue.

Sur le tableau classé des résultats 11 disciplines (69%) apparaissent déficitaires sur 16. Malgré une marge convenable à l'admissibilité pour 5 d'entre-elles... Un déficit variant de -57% à -14%, soit -20% de déficit global.



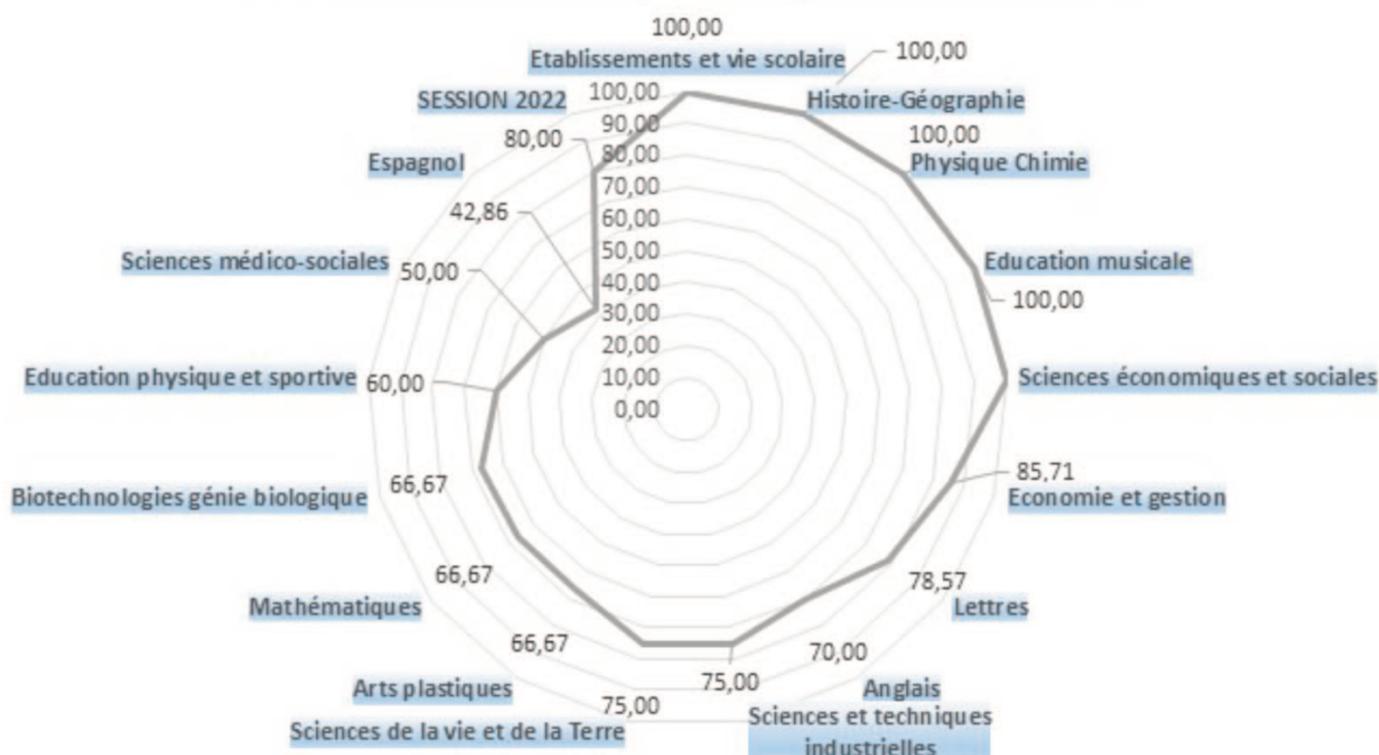
DISCIPLINE	POSTES	ADMISSIBLES	MARGE / BESOIN	ADMIS	ADMIS /BESOINS
Espagnol	7	6	-14%	3	-57%
Sciences médico-sociales	4	3	-25%	2	-50%
Education physique et sportive	10	12	20%	6	-40%
Biotechnologies génie biologique	3	2	-33%	2	-33%
Mathématiques	15	13	-13%	10	-33%
Arts plastiques	3	4	33%	2	-33%
Anglais	10	8	-20%	7	-30%
Sciences et techniques industrielles	8	8	0%	6	-25%
Sciences de la vie et de la Terre	8	10	25%	6	-25%
Lettres	14	25	79%	11	-21%
Économie et gestion	7	10	43%	6	-14%
Sciences économiques et sociales	2	2	0%	2	0%
Histoire-Géographie	14	18	29%	14	0%
Physique Chimie	7	9	29%	7	0%
Éducation musicale	4	6	50%	4	0%
Établissements et vie scolaire	24	42	75%	24	0%
SESSION 2022	140	178		112	
			27%		-20%

Corps des IA-IPR : Un manque d'attractivité préoccupant qui s'enracine



La publication des résultats d'admission pour la session 2022 est l'occasion de faire le point sur l'absence d'attractivité de notre corps au regard des corps vivriers. À titre indicatif rappelons, que la classe exceptionnelle des agrégés qui constituent plus des $\frac{3}{4}$ des accédant au corps des IA-IPR, culmine à la HE B et ce depuis la mise en œuvre des PPCR. Cette absence d'attractivité se manifeste à travers les nombreuses disciplines dont tous les postes ouverts au concours n'ont pas été pourvus comme l'indique la figure ci-dessous :

Concours des IA-IPR 2022 : pourcentage des besoins comblés



À partir des différents rapports du jury, nous avons synthétisé les indicateurs relatifs au recrutement dans le corps des IA-IPR. L'absence d'attractivité se mesure d'abord dans l'écart entre les intentions de participer au concours à travers l'inscription administrative et la participation réelle à travers l'envoi du dossier RAEP. Un candidat potentiel sur quatre a

renoncé à la participation en 2021. Ce taux atteint 29 % en 2019 et 34 % en 2017.

Si la spécialité EVS connaît un engouement qui se confirme chaque année, le constat est alarmant pour beaucoup de disciplines. Très peu échappent à la pénurie. Le cas des langues

s'enracine dans la durée comme l'espagnol ou l'anglais. Dans cette dernière il arrive fréquemment que le nombre des inscrits définitifs soit inférieur au nombre de postes ouverts, comme en 2018 (9 postes pour 8 inscrits et en 2020 12 postes pour 4 inscrits. Peu de disciplines sont épargnées y compris dans les disciplines à faible diffusion. Ainsi en SMS où de 2018 à 2021 le concours n'a été ouvert qu'en 2020, il y avait deux candidats inscrits pour deux postes, seul un seul a été attribué. Cette tendance est confirmée en 2022 avec seulement 2 postes pourvus sur les 4 ouverts.

Entre 2018 et 2022, les postes ouverts dans 14 disciplines n'ont pas été pourvus. Ce constat devient une récurrence en anglais, espagnol, lettres mathématiques et physique chimie. Seuls l'histoire-géographie et la spécialité EVS échappent à ce constat comme le montre le tableau ci-dessous.

Discipline	Insc. def* 2017	Post. Ouv. 2018	Post. NP ** 2018	Insc. Déf* 2019	Post. Ouv. 2019	Pos. NP** 2019	Insc. Déf* 2020.	Pos. Ouv. 2020	Pos. NP** 2020	Insc. Déf* 2021	Post. Ouv. 2021	Pos. NP** 2021	Pos. NP** 2022	Total P.N** P 2018-2022
Allemand	4	2	-3	7	2	0	6	2	0	4	1	0		-3
Anglais	8	9	0	14	9	0	4	12	-9	11	11	-2	-3	-14
Ar. plast.	NO	NO	NO	9	3	0	4	2	0	NO	NO	NO	-1	-1
Arabe	NO	NO	NO	NO	NO	NO	NO	NO	NO	NO	NO	NO	NO	0
Bio. Gio. Biot.	NO	NO	NO	4	2	-1	NO	NO	NO	3	3	-2	-1	-4
Eco gestion	18	3	0	21	3	0	11	8	-1	6	13	0	-1	-2
Ed. mus.	8	1	0	NO	NO	NO	NO	NO	NO	5	3	-1	0	-1
EPS	NO	NO	NO	21	8	0	9	9	-3	18	8	0	-4	-7
Espagnol	9	7	0	10	4	-1	4	8	-5	4	4	-2	-4	-12
EVS	98	12	0	114	10	0	105	20	0	97	13	0	0	0
HG	25	8	0	21	7	0	16	5	0	22	9	0	0	0
Italien	NO	NO	NO	2	1	0	2	1	0	NO	NO	NO	0	0
Lettres	31	5	0	27	12	-4	19	11	-4	32	14	-1	-3	-9
Math.	20	10	-1	17	8	0	20	8	-3	21	13	-3	-5	-12
Philosophie	4	1	0	NO	NO	NO	3	2	0	NO	NO	NO		-0
Phy. Ch	16	6	0	18	6	0	10	8	-3	13	9	-2	0	-5
SES	4	1	0	NO	NO	NO	NO	NO	NO	NO	NO	NO	0	-
SMS	NO	NO	NO	NO	NO	NO	2	2	-1	NO	NO	NO	-2	-3
STI Des. Arts	1	1	0	NO	NO	NO	NO	NO	NO	1	1	0	0	-
STI. SC.IND	15	8	0	10	2	0	8	6	0	6	4	-2	-2	-4
SVT	21	4	0	11	3	0	8	6	0	13	6	0	-2	-2
Total	280	80	-10	306	80	0	234	110	-29	263	105	-15	-28	-82

Insc def* : candidats ayant transmis un dossier de RAEP validé

Post. NP ** : nombre de postes non pourvus ni en liste principale ni en liste complémentaire à l'issue de l'épreuve d'admission.

En intégrant les données provisoires de la session 2022, et sur 515 postes ouverts, entre 2018-2022, 82 n'ont pas été pourvus soit 16%4 %. Une crise qui s'aggrave à l'issue des opérations d'affectation des stagiaires. Au vu de l'impact de cette première affectation aussi bien sur le plan financier, que sur la vie privée, environ une dizaine de collègues ont dû renoncer au bénéfice du concours pour les deux dernières sessions 2020 et 2021.

Au vu de ce constat, le SNIA-IPR n'a de cesse d'alerter d'abord la DGRH et ensuite la Direction de l'encadrement sur l'absence d'attractivité du corps des IA-IPR. Notre syndicat n'a de cesse de réclamer une revalorisation indiciaire de la classe normale des IA-IPR avec un accès à la HEB et une amélioration des conditions d'affectation des lauréat concours par l'attribution d'une aide à travers une prime de première affectation.

Mohammed DARMAME
Secrétaire-général adjoint

Schéma directeur de la formation continue des personnels du MENJS 2022 2025



Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma directeur de la formation continue de tous les personnels du MENJS pour la période de 2022 à 2025, la DGRH et la DGESCO ont réuni (lors de visioconférences) toutes les organisations syndicales concernées lors de deux journées consacrées aux groupes de travail, le 16 décembre 2021 et le 7 janvier 2022. Une première réunion a permis de rappeler le contexte et de présenter trois documents de travail qui constitueront les documents de cadrage, qui certes ont été envoyés aux organisations syndicales en amont des réunions, mais dans un délai assez court. La deuxième réunion, quant à elle, a été l'occasion d'affiner la discussion, de revenir sur des points non ou insuffisamment évoqués, d'approfondir la réflexion et finalement de compléter les documents avant leur officialisation.

La DGRH a tout d'abord évoqué l'historique du Schéma Directeur et sa genèse depuis 2019. En réalité le Schéma Directeur existe depuis le Grenelle de l'éducation, son objectif principal est d'être davantage à l'écoute de la demande des personnels du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et sports afin de s'adosser aux grandes orientations de la fonction publique, notamment dans le cahier des charges des plans de formation, qui demandent de prendre en compte les besoins de l'institution, des agents et des cadres.

Le Ministère de l'éducation nationale a tout d'abord été concerné avant d'y adjoindre la partie Jeunesse et sports. Les deux composantes ont ainsi participé aux discussions avec la DGRH et la DGESCO.

Lors de ces réunions la DGRH a dressé un bilan de l'expérimentation menée les deux années précédentes, qui a constitué la préfiguration. Six principes structurants sont reconduits. Le principe qui prévaut est celui des priorités dont les mots clés suivants ont été retenus : l'accompagnement, la proximité et la personnalisation. On considère donc comme prioritaires le continuum et la proximité, la diversification et la valorisation des compétences.

Le levier du schéma directeur est celui de la création des écoles académiques de la formation continue (EAFC).

Les deux journées de travail ont permis de discuter trois textes de cadrage :

1. Le contexte qui rappelle les enjeux et le cadre général ainsi que les grands axes. Il y a eu une réelle concertation durant laquelle les organisations syndicales désireuses de le faire ont pu faire des propositions. Celles-ci ont été entendues et ont pu, le cas échéant, donner lieu à des modifications. Pour le SNIA IPR UNSA, il a été rappelé l'importance de prendre en compte l'attractivité des métiers dans le cadre de la formation continue afin d'assurer des viviers pérennes. La demande a également été

faite d'une meilleure prise en compte des mobilités effectuées par les personnels du MENJS qui ont exercé ou exercent à l'étranger et dont les compétences acquises doivent être davantage reconnues.

2. Le tableau de la déclinaison des axes en priorités (nombreuses) a été présenté et discuté de la même façon. Voici les 6 axes retenus :

- Incarner, faire vivre et transmettre les valeurs de la République et les principes généraux de l'éducation,
- Accompagner et former les équipes pédagogiques et éducatives afin de perfectionner les pratiques professionnelles et de favoriser la réussite scolaire de tous ainsi que l'éducation tout au long de la vie,
- Piloter la mise en œuvre au niveau territorial des politiques de la jeunesse, de l'engagement, d'éducation populaire et des sports, notamment pour les personnels de la jeunesse et des sports
- Accompagner le développement professionnel de l'ensemble des agents et des collectifs de travail par la transformation des politiques RH et de formation
- Accompagner les encadrants dans l'exercice de leurs responsabilités pédagogiques et managériales,
- Consolider les connaissances, les compétences et les usages du numérique.
- Les commentaires des organisations syndicales ont été discutés avec les représentants du ministère. Certaines remarques ont pu donner lieu à une nouvelle définition de la priorité. Des indicateurs globaux ont été retenus pour accompagner le schéma directeur. Ils ont donné lieu à peu de commentaires ou remarques. Ils devaient être affinés.

3. La création et le déploiement des Écoles Académiques de la Formation Continue ont été abordés lors de la réunion du 17 janvier 2022. Les premiers programmes de formation se mettent en place dès janvier 2022 d'abord dans 24 académies, puis dans l'ensemble des 30 académies d'ici le mois de juillet 2022. L'EAFC est en cohérence avec le schéma directeur et doit décliner une stratégie académique de la formation dans un enjeu de professionnalisation et de proximité. Il s'agit là de nouveaux services académiques, uniques dans chaque académie, qui sont toutefois en relation avec les CAF (conseils académiques de la formation) qui ont été inaugurés en janvier dernier.

À l'issue de la réunion les organisations syndicales présentes ont déclaré adhérer au schéma proposé même si les textes discutés devaient encore être validés. Le dialogue a été ouvert et constructif, chacun a été entendu et pris en compte.

Nadja Isaac

IA IPR Nancy-Metz, membre BN et CAPN

« Donner les meilleurs professeurs aux élèves qui ont le plus besoin d'eux » : que nous apprend le dernier rapport TALIS ?

Le rapport *Mending the Education Divide: Getting Strong Teachers to the Schools that Need them Most* vient de sortir. Il analyse les données TALIS 2018 pour évaluer les types de soutien dont ont besoin les enseignantes et les enseignants dans les écoles qui accueillent des enfants socialement défavorisés. Au-delà des différences qui caractérisent les systèmes scolaires étudiés, le rapport pourrait se résumer par cette phrase : les bons enseignants travaillent-ils dans les écoles qui en ont vraiment besoin ? Pas sûr. Alors, comment faire ?

L'enquête constate le fossé qui persiste entre les élèves de milieu défavorisé et les autres, et s'attache à explorer des pistes pour identifier un enseignement efficace. Les professeurs y sont en première place, mais pas n'importe lesquels : un professeur expérimenté, capable d'innovation et d'analyse de sa pratique, recourant à un enseignement explicite et encourageant la métacognition (la France se situant en avant-dernière position pour ces deux derniers items) est plus à même de faire réussir un élève de milieu défavorisé. Or, qu'observe-t-on ? Une inégalité marquée et persistante : dans près d'un tiers des pays étudiés par TALIS, les écoles accueillant des enfants de milieu favorisé sont aussi celles dans lesquelles l'on trouve les enseignants les plus expérimentés. La France n'est pas la seule à réserver, par le jeu du barème d'affectation en ce qui concerne son système scolaire, ses postes les plus difficiles aux débutants. Les systèmes scolaires concernés, dont celui de la France, gagneraient à une meilleure répartition de ses enseignants. Les compétences des élèves de milieu défavorisé, en particulier les compétences de lecture, sont plus élevées dans les systèmes éducatifs dans lesquels les enseignants expérimentés sont répartis dans l'ensemble des établissements. L'enquête note aussi que le temps effectif d'enseignement est un observable qui est au bénéfice des écoles les plus favorisées, sans avoir les moyens de conclure s'il s'agit d'une compétence didactique propre favorisée par l'expérience et l'expertise, ou de l'effet produit par un temps moindre consacré à la gestion de classe.

Le confinement mondial dû à la pandémie de Covid-19 a montré quel a été l'impact du numérique sur les apprentissages : de l'équipement des familles aux usages des outils en passant par les compétences à mettre en œuvre, on a pu constater que les milieux défavorisés étaient là aussi plus en difficulté. Le rapport s'était intéressé à cette question du point de vue des équipements scolaires pour souligner que les enseignants des élèves les plus favorisés sont aussi ceux qui disposent le mieux de ressources numériques éducatives, et qui savent le mieux s'en servir. L'enquête TALIS s'appuie sur celle de Pisa 2018 : « Alors que les différences d'accès à Internet et aux outils numériques se réduisent dans l'ensemble de l'OCDE, PISA 2018 montre un



écart persistant entre les élèves défavorisés ayant de faibles niveaux de compétences numériques et les élèves favorisés qui utilisent facilement Internet. Cela a contribué à des pertes d'apprentissage plus importantes pendant la pandémie pour les élèves vulnérables. Alors que la société et les écoles reviennent à un fonctionnement plus normal, nous aurons besoin de nos meilleurs enseignants et de nos meilleures ressources numériques pour aider les élèves à reprendre pied ». Les élèves ont besoin des conseils d'enseignants formés et à l'aise avec la technologie, et qui l'utilisent régulièrement : ces enseignants-là se retrouvent plus souvent dans les établissements recevant un public favorisé, et disposent sur place d'un meilleur équipement.

Comment les systèmes éducatifs peuvent-ils inciter davantage des enseignants experts à enseigner dans les écoles défavorisées ? Les systèmes qui donnent aux écoles plus de latitude pour embaucher les enseignants ainsi choisis en adéquation au poste, et qui peuvent négocier les salaires, semblent être en mesure d'attirer les enseignants qui conviennent à leur public scolaire. Une telle organisation ne va pas sans aide financière pour aider certains établissements. Outre les incitations financières, l'accélération de la progression de carrière des enseignants est aussi un levier. La collaboration entre enseignants joue en outre un rôle certain – et pour cela il est préférable d'avoir des équipes stables : c'est aussi plus le cas dans les établissements qui scolarisent les enfants de milieux favorisés...

Si les caractéristiques des systèmes éducatifs ne permettent pas de comparaison raisonnable (le financement progressif des écoles suédoises, le suivi de carrière des enseignants shangani, le modèle à choix contrôlé flamand... sont difficilement transposables dans le système français), la diversité des situations évoquées témoigne des efforts que la plupart des pays ont encore à faire pour faire réussir les élèves les plus défavorisés, et de l'absence de réponse toute faite. Souhaitons que ce rapport donne du grain à moudre aux systèmes scolaires...

Marie Musset
Secrétaire générale adjointe

Propositions de candidats pour l'éducation



Ivry, jeudi 21 mars 2022

Le SNIA IPR UNSA

à Madame/Monsieur le candidat à l'élection présidentielle,

Le Syndicat National des Inspecteurs d'Académie – Inspecteurs pédagogiques régionaux (SNIA-IPR UNSA), majoritaire chez les IA-IPR, vous adresse un questionnaire pour connaître vos choix relatifs aux IA-IPR au sein des corps d'inspections de l'éducation nationale.

Depuis 1808, les corps d'inspections de l'Éducation nationale ont pour mission principale l'évaluation de la qualité des savoirs enseignés et de leur transmission. Experts disciplinaires, ils veillent au caractère national des enseignements et aux apprentissages des élèves. Dans ce cadre général, ils ont en charge le bon déroulement des examens et concours du système éducatif français, l'accompagnement et la formation continue des professeurs contractuels et titulaires, et d'autres missions dont l'évaluation des établissements en dehors du cadre disciplinaire.

Nos adhérents s'interrogent en effet, sur les missions qui leur seront confiées et sur l'avenir de leur métier. C'est avec le plus grand intérêt que sont attendues les positions des candidats à l'élection présidentielle 2022 sur les sujets abordés dans le questionnaire joint à ce courrier.

Dans l'attente de vous lire ou de vous rencontrer, veuillez croire, Monsieur le candidat à l'élection présidentielle, à l'assurance de toute notre considération.

Christian Champendal – Secrétaire général SNIA-IPR UNSA

Questionnaire

- Q1. Etes-vous favorable à l'existence de trois corps d'inspection de l'Éducation nationale correspondant à différents niveaux d'enseignement ?**
- Corps d'inspection générale de l'Éducation nationale (IGESR)
 - Corps d'inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux (IA IPR),
 - Corps d'inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN Enseignement technologique et général, IEN Premier degrés)
- Q2. Quelles sont les missions fondamentales et annexes que vous souhaiteriez confier à chacun de ces corps ?**
- Q3. Comment envisagez-vous la revalorisation de ces corps et le renforcement de leur attractivité ?**
- Q4. Envisagez-vous de modifier le mode de recrutement de ces corps ?**
- Q5. Quelles perspectives de carrière envisagez-vous d'offrir aux membres de chacun de ces corps ? Accès au corps des administrateurs de l'Etat, pour les IGESR et les IA-IPR et accès aux corps des IA-IPR pour les IEN ?**
- Q6. Pour ce qui est de l'évaluation des professeurs envisagez-vous de réformer le dispositif « Parcours professionnels, carrières et rémunération (PPCR) » et dans quel sens ?**
- Q7. Tout autre point que vous aimeriez développer.**

Hervé KERADEC
DA Normandie (Rouen)

Et si vous exerciez vos missions au sein du réseau culturel des affaires étrangères ?



Si il n'existe pas de DSDEN, d'académie ou de rectorat à l'étranger, l'expérience et les compétences polyvalentes des cadres supérieurs d'encadrement du MENJS, donc évidemment des IA-IPR, sont cependant recherchées par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) ou son opérateur, l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE), pour exercer au sein des Services de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) des ambassades de France. Ils assurent le pilotage du réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE). Celui-ci est composé de 543 établissements scolaires homologués par le MENJS, qui scolarisent 375.000 élèves de la Petite Section au CPGE dans 138 pays. Quelques supports d'emploi basés en ambassade sont dédiés à l'accompagnement de ce réseau, notamment dans les pays où le nombre d'établissements est très important : Liban, Maroc, Etats-Unis, Espagne, Royaume-Uni, Allemagne, Madagascar ou encore Tunisie. À l'étranger, certaines responsabilités régaliennes des recteurs ou des DASEN comme l'organisation des examens et concours, l'autorisation de suivi d'une scolarité réglementée via le CNED ou encore certains actes de gestion des carrières des personnels détachés sont exercées par les Conseillers de Coopération et d'Action Culturelle (COCAC) et par délégation, leur adjoint.

Dans ces différents postes, les principales missions sont avant tout de conseiller l'ambassadeur et les différents services de l'ambassade et des consulats généraux sur les questions éducatives, mais surtout d'animer et de piloter le réseau des

établissements scolaires dans le cadre des priorités fixées par la Direction Générale de la Mondialisation du MEAE, l'AEFE et le MENJS.

Au quotidien, en lien avec les équipes de l'AEFE où, au sein de la Direction de l'Enseignement, de l'Orientation et de la Formation, 12 IA-IPR basés à Paris sont en charge des questions pédagogiques, tout comme les 17 IEN basés à l'étranger, il s'agit de faciliter et d'accompagner le travail des équipes de direction des établissements scolaires, à distance et par de nombreuses missions, dans leurs relations avec leur communauté éducative et avec les autorités locales. La crise COVID a montré combien ce rôle était déterminant. Le développement qualitatif d'une offre pédagogique française internationale et plurilingue, le recrutement et la formation continue voire initiale des personnels (recrutés locaux et titulaires), l'organisation et le bon déroulement des examens et concours, l'accompagnement des projets pédagogiques fédérateurs, la participation à la gouvernance des établissements ou encore le soutien aux projets de création de nouvelles écoles mobilisent les compétences et le savoir-faire construits, en grande partie, en académie.

Consultez le site dédié au recrutement du [MEAE](#) ainsi que celui de l'[AEFE](#)

Bruno ELDIN

IA-IPR Histoire-Géographie – Conseiller culturel adjoint
Rabat (Maroc)

L'agenda du Secrétariat général - Janvier - Février - Mars 2022



- 7 avril Réunion multilatérale Rifseep (DE) - Conseil supérieur éducation (CSE)
- 5 avril Exécutif national UNSA Education
- 30-31 mars Conseil national de l'UNSA (Charenton)
- 24 mars Conseil national SNIA-IPR (Lycée Tirel - Paris)
- 22 mars Congrès SE UNSA (Toulouse)
- 16 mars Conseil supérieur éducation (CSE)
- 8-9 mars Bureau national et séminaire UNSA Education
- 1^{er} mars Audition - Comité de consultation mathématiques au lycée
Bilan du schéma directeur de la formation continue Conseil national UNSA éducation
- 10 février Conseil supérieur éducation (CSE) Rencontre Conseil Evaluation de l'Ecole (CEE)
- 2 février Réunion RIFSEEP et RH avec Pierre Moya (DE)
- 1^{er} février Exécutif national UNSA Éducation
- 25 janvier Echange MGEN / SNIA-IPR UNSA
- 21 janvier Réunion sur les modalités d'organisation des concours de recrutement en 2022
- 20 janvier Conseil supérieur éducation (CSE)
- 19 janvier Réunion bilan des LDG promotions et valorisation des parcours professionnels de personnels MENJS
- 12 janvier Conseil national Snia-ipr UNSA
- 7 janvier Réunion bilan évaluation établissements (CEE)
- 5 janvier Commission spécialisée lycée (CSL)

➤ Lecture de saison



Laurent Escure, secrétaire général de l'UNSA, pose une question simple : démocratie réelle ou affaissement durable de celle-ci ? « *Faites attention quand une démocratie est malade, le fascisme vient à son chevet mais ce n'est pas pour prendre de ses nouvelles* ».

Rappelant la phrase d'Albert Camus, il appelle à retrouver le goût d'être ensemble, mobilisés.



Bulletin d'adhésion

Rejoignez le SNIA-IPR !



DESTINATAIRE

Votre Délégué Académique qui procédera ultérieurement à un envoi groupé (bulletins et cotisations) à **Thierry BRUNET** - Trésorier - 5, Place Clémenceau - 25300 PONTARLIER
ou à l'attention de Christian CHAMPENDAL - SNIA-IPR UNSA - 87 bis av. Georges Gosnat - 94853 IVRY/SEINE

ADHÉRENT*

Je soussigné(e) Mme M.

NOM : Prénom :

Adresse personnelle :

CP : Ville :

Téléphone personnel : Portable :

Adresse électronique :

IA-IPR de (spécialité/discipline) : Académie :

Adhère Renouvelle mon adhésion au SNIA-IPR

COTISATION*

- Membre actif hors classe**, je verse la somme de 100,00 € (coût 34.00 € avec réduction fiscale).
- Membre actif classe normale** (titulaire ou détaché, **renouvellement de cotisation**), je verse la somme de 80,00 € (coût 27.00 € avec réduction fiscale).
- Membre actif classe normale** (titulaire ou détaché, **première adhésion**), je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00 € avec réduction fiscale).
- Stagiaire**, je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00 € avec réduction fiscale).
- Membre retraité**, je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00 € avec réduction fiscale), envoi à Danielle KUNEMANN : 54, bd Aristide BRIAND - 91600 SAVIGNY/ORGE.
- Membre bienfaiteur**, je verse la somme (libre) de

PAIEMENT DE VOTRE COTISATION

Par **virement** : BP ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE - IBAN FR76 1470 7031 0931 0210 4003 097

Par **chèque** : à l'ordre de **SNIA-IPR** à remettre à votre **Délégué Académique** avec la fiche d'adhésion complétée et signée (ou téléchargée sur le site)

- Je souhaite Je ne souhaite pas que l'ensemble de ces données figurent dans l'annuaire mis en ligne par le SNIA-IPR.

Date et signature : Le / /

SIGNATURE

* Cochez les cases correspondant à votre situation

Adhésion en ligne
en rubrique "formulaires"

Cliquez-ici ! 

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1bis rue Jean Wiener 77420, Trappes-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n°07 027 738 - BIC: CASDEN33 - Société anonyme à directeur et conseil de surveillance au capital de 170 384 640 euros - Siège social : 50 avenue de Pierre Weill, 75001 Paris Cedex 13 - Siren n° 493 465 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Crédit photo : © Roman Jehanno - Conception : Insign 2020 - Merci à Isabelle, directrice de crèche, Ophélie, professeur de langues, Gilles, fonctionnaire civil de la Défense et Fatoumata, aide soignante, d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.

« **COMME NOUS,
REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE LA FONCTION
PUBLIQUE !** »

Isabelle, Ophélie, Gilles, Fatoumata, agents de la Fonction publique

